

Information aux membres

Coronavirus : Le Conseil fédéral veut étendre ses possibilités d'aider les entreprises

À la suite de l'extension des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus, le Conseil fédéral en a aussi examiné les conséquences économiques. Étant donné la nécessité pour les autorités d'intervenir, il veut, en accord avec la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États, étendre ses possibilités afin d'atténuer les dommages économiques.

En raison de la possible fermeture de certaines entreprises, le Conseil fédéral estime qu'il faut accroître encore les possibilités d'atténuer les cas de rigueur. Pour que la mise en œuvre soit rapide, il compte sur les mesures de lutte existantes contre les cas de rigueur que les cantons ont déjà prises ou qu'ils sont en train de mettre en place avec beaucoup d'énergie.

Le Conseil fédéral veut augmenter le montant dévolu au programme d'aide pour les cas de rigueur de 1500 millions. Un montant de 750 millions sera à la charge de la Confédération et des cantons, ces derniers devant contribuer à hauteur de 33 %. Si nécessaire, la Confédération doit pouvoir injecter 750 millions supplémentaires dans les mesures cantonales d'aide pour les cas de rigueur, sans participation financière de la part des cantons. Le but est de permettre au Conseil fédéral d'apporter une aide ciblée aux cantons qui sont particulièrement touchés par les mesures de lutte contre le COVID-19.

Le Conseil fédéral demande en outre au Parlement une norme de délégation qui l'autorise à assouplir, si nécessaire, les conditions d'éligibilité aux aides destinées aux cas de rigueur pour les entreprises qui, en raison des mesures prises par les autorités, doivent fermer plusieurs semaines ou restreindre fortement leur activité. Cette option vise à élargir la marge de manœuvre du Conseil fédéral face à l'évolution future de la pandémie.

Les mesures requièrent de nouvelles modifications de la loi COVID-19, qui est actuellement discutée au sein du Parlement. Le Conseil fédéral demande aux Commissions de l'économie et des redevances des deux Conseils d'examiner ses propositions et de les soumettre à l'Assemblée fédérale encore pendant la session d'hiver en cours. Le Conseil fédéral prévoit d'adopter le 18 décembre 2020 l'ordonnance adaptée aux modifications de loi arrêtées pendant cette session.

Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-81581.html>

Décharge

Cette information aux membres est donnée à des fins d'information exclusivement. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles :